

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.



À partir du 1^{er} février,
retrouvez toutes les informations utiles
et inscrivez-vous directement sur

snu.gouv.fr



#snujemengage
snu.gouv.fr



Pour la jeunesse
et l'engagement

www.snu.fr



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE SNU

